



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 9 mars 2021, une enquête publique unique relative aux demandes d'autorisation environnementale présentées par la société PANHARD DÉVELOPPEMENT en vue d'exploiter des bâtiments A et B à usage d'entrepôt situés à MER, aux permis de construire, à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, à l'autorisation de défrichement et à la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de MER, sera ouverte à la mairie de MER, **du 29 mars 2021 à 9 h 00 au 28 avril 2021 à 17 h**.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera :

- déposé à la mairie de MER, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet,
- disponible sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher à l'adresse [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Une version dématérialisée de ces dossiers sera mise à la disposition du public en mairie de MER.

Monsieur Claude BOURDIN, chef de projets d'aménagement foncier en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de MER :

- le **lundi 29 mars 2021 de 9 heures à 12 heures**,
- le **samedi 3 avril 2021 de 9 heures à 12 heures**,
- le **vendredi 9 avril 2021 de 9 heures à 12 heures**,
- le **jeudi 15 avril 2021 de 14 heures à 17 heures**,
- le **mercredi 28 avril 2021 de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête)**.

**Le port du masque sera obligatoire lors des entretiens avec le commissaire enquêteur.** Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public à la mairie de MER.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de MER, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de madame Sylvie MICELI, maître d'ouvrage déléguée aux numéros de téléphone suivants : 01 42 56 41 15 ou 06 19 84 95 57 ou par mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de MER et à la préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an ou sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.